

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2017

---ooOoo---

Le quatorze décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

1/1 – La programmation 2018 de la Politique de la Ville

1/2 – Mise en lumière de la résille de la résidence La Pépite – Convention de partenariat avec Société Nationale Immobilière pour la mise en place et l'entretien du dispositif technique

1/3 – LE LIEN - maison des projets urbains – Convention de partenariat entre la Ville et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

2 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2/1 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

3 – TRAVAUX

3/1 – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

4 – FINANCES

4/1 – Budget Primitif 2018 – Ouverture des crédits d'investissement

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n° 4 – Budget principal

4/3 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

4/4 – Avances de trésorerie à l'association ADÉLIE

5 – PERSONNEL

5/1 – Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Avances sur les subventions de fonctionnement et monitorat technique 2018 – Clubs et associations sportives
- 8/2 – Avances sur les subventions de fonctionnement – Monitorat technique et ALSH 2018 - Associations
- 8/3 – Réseau des piscines – Fonds de concours
- 8/4 – Convention de mise à disposition de services civiques avec le Centre Régional Information Jeunesse
- 8/5 – Attribution de subvention associative dans le cadre de la mise en place des NAP

11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL

- 11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

12 – ACTION SOCIALE

- 12/1 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention

13 – DIVERS

- 13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

QUESTIONS DIVERSES

M. SCHOOS procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHAILIA, M. BLOUME, Adjoints ; Mme CHABANE, M. LAMPE, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, M. POURCEL, Mme WICKE, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

M. DEVOUGE par Mme ADGNOT ; Mme VETEAU-DUGUEY par M. BLOUME ; Mme JAMIL HUSSAIN par M. LEDÉ ; Mme GINGOLD par Mme CHABANE ; Mme AJIAR par Mme DA CONCEIÇÃO ; M. LEBON par M. POURCEL ; Mme CHATTELÉE par M. LAMPE ; M. PANNETIER par M. JONCQUEL

Absente excusée :

Mme BAUDOIN

M. le Maire en introduction fait mention de la distribution des 2 300 colis de Noël pour les aînés en précisant que 200 Monsois offrent la valeur de ce colis à l'association Mons Entraide.

Il ajoute que le spectacle des aînés qui a eu lieu dans l'après-midi a réchauffé l'atmosphère.

Il fait part de la démission de Mme BAUDOIN membre du groupe Mons en Barœul Bleu Marine pour raisons personnelles et mentionne que la Préfecture a été prévenue et que le colistier suivant sera sollicité pour siéger au conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

1/1 – La programmation 2018 de la Politique de la Ville

Mme CHABANE présente la nouvelle programmation 2018 du Contrat de Ville.

Elle précise qu'au-delà du tableau, ce sont des mois de réflexions, d'échanges et de partages qui ont abouti à 32 projets déposés.

M. GARCIA considère que les objectifs sont louables mais que d'autres pourraient être rajoutés comme « réduire les inégalités dans les quartiers délaissés ».

Au sujet des actions, il se dit intéressé par les projets autour de la culture, de l'intergénérationnel ou de l'environnement.

M. le Maire remercie Mme CHABANE pour son implication sur cette programmation et les services qui l'accompagnent en particulier JérémY TREU.

Il rappelle son inquiétude exprimée lors du conseil municipal d'octobre à propos de l'incertitude sur les financements de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine et fait part de son impatience pour développer des actions concrètes à Mons en Barœul dans le cadre du NPRU.

Il indique avoir écouté attentivement les propos du Président de la République à Tourcoing et reconnaît avoir été agréablement surpris.

Il juge que la motivation était présente ainsi que la volonté d'amplifier l'action dans les quartiers en écho à l'appel de Grigny qui venait à la suite du blocage des crédits au cœur de l'été et de la limitation du nombre de contrats aidés. Il indique que le Président de la République a placé l'action sur la volonté d'émancipation, de réussite, de mobilité et d'ouverture de ces quartiers avec la création des emplois francs.

Il ajoute à propos de l'émancipation par le sport, la culture et l'école qu'il a été reçu avec d'autres Maires par le Ministre de l'Education Nationale au sujet de la mesure phare mise en œuvre à la rentrée qui est le dédoublement des classes de CP en REP+.

Il précise qu'à Mons en Barœul, les écoles sont de dimension suffisante pour accueillir les élèves et que le dédoublement des classes a pu se faire d'un point de vue matériel mais indique que beaucoup de Maires ont été confrontés à des difficultés.

Il annonce que la réforme se poursuivra l'année prochaine pour les CE1 et que 6 classes supplémentaires en solde net seront ouvertes à la rentrée prochaine.

Concernant la question de la petite enfance dans les quartiers en difficulté et l'obligation d'y créer des crèches, il ajoute que cette mesure tombe bien avec le projet de nouvelle crèche dans la résidence de l'Europe.

Il se réjouit également de l'annonce du maintien des crédits de la Politique de la Ville et de la hausse de la DSU à hauteur de 90 millions d'euros au niveau national.

Il est, en revanche, plus critique sur l'annonce de la création de 10 000 emplois de policiers et de gendarmes affectés de façon prioritaire dans les quartiers de la Politique de la Ville et attend de voir.

A propos de l'ANRU, il rappelle l'annonce faite à Lens par François HOLLANDE en 2014 d'engager 5 milliards d'euros puis un milliard supplémentaire par Patrick KANNER. Il note que l'annonce du Président de la République d'investir 10 milliards d'euros pour l'ANRU est assez rassurante mais fait part de son inquiétude pour les bailleurs et pour les contrats aidés en prenant l'exemple de la suppression d'un contrat aidé pour le service du TRAM de la ville qui fait tomber de moitié le niveau de service.

Il se dit moins inquiet qu'il y a 2 mois mais toujours aussi impatient. Il indique qu'au 31 décembre 2017, 41 logements de l'immeuble de Logis Métropole situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville seront vidés et que la démolition est prévue pour le 1^{er} trimestre 2018 afin de clôturer l'ANRU 1.

Il insiste pour que l'ANRU 2 démarre avant la fin du mandat, annonce qu'une réunion est prévue à la MEL le lendemain du conseil municipal et espère que 2018 sera l'année de la signature de la convention financière.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

1/2 – Mise en lumière de la résille de la résidence La Pépite – Convention de partenariat avec Société Nationale Immobilière pour la mise en place et l'entretien du dispositif technique

M. le Maire explique qu'avec les immeubles Equilibre et Pépite, la Maison du projet, la relocalisation du marché et la renaissance de la salle Allende, le centre-ville commence à prendre forme.

Il ajoute que la Pépite est un immeuble de logements intermédiaires et que tout le rez-de-chaussée sera occupé par une pharmacie et des professions médicales.

Il souligne que la Pépite est un immeuble avec des gestes architecturaux prononcés et qu'il faut aller au bout du parti pris architectural.

Il indique qu'à la demande de la ville, il a été demandé l'ajout de lumières sur la résille qui entoure l'immeuble.

Il précise que 70 points lumineux de couleur blanche constitués de LED de 2,5 Watts alimentées à l'aide de panneaux photovoltaïques permettront de mettre en valeur principalement les façades ouest et sud.

Il ajoute que l'architecte Thomas COLDEFY s'est montré enthousiaste et qu'une convention sera signée avec la SNI pour équiper cet immeuble.

Il note enfin que l'éclairage sera activé jusqu'à 23 heures ou 2 heures du matin selon les saisons.

M. DECLERCQ trouve le projet séduisant mais estime qu'il y a d'autres priorités comme les secteurs de la résidence de l'Europe ou de la place de Bourgogne qu'il faut entretenir.

Il s'étonne par ailleurs que la Ville dépense de l'argent public sur un bâtiment privé et considère que d'autres projets sont plus utiles pour les habitants.

M. TONDEUX note qu'il aime « la Pépète » et qu'il trouve que le principe de l'illumination est une bonne idée. Il ajoute, toutefois, être moins optimiste sur le volet financier et trouve cher de dépenser 100 000 € pour 70 spots de lumière.

Il ajoute que la prise en charge intégrale par la ville déséquilibre la convention et que la société SNI va valoriser son patrimoine pour zéro euro ce qui n'est pas acceptable.

M. le Maire rappelle que la SNI n'était pas demandeur et que la Ville gère ses priorités. Il ajoute qu'en matière d'éclairage public, les factures sont élevées en citant le coût d'un candélabre (5 000 €), celui des dernières illuminations de Noël (60 000 €) ou les consommations annuelles d'éclairage public (200 000 €).

Il précise que cet investissement est inférieur au coût d'une année de travaux en fonctionnement sur l'éclairage public et que la gestion d'une ville consiste à choisir ses priorités.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 5 conseillers municipaux ayant voté contre : M. DECLERCQ, M. MAES, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/3 – LE LIEN - maison des projets urbains – Convention de partenariat entre la Ville et la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

M. le Maire souligne qu'il a connu l'histoire contemporaine de la ville avec la construction de la ZUP à l'époque où l'idée de parcours résidentiel fonctionnait et où on venait à Mons en Barœul pour habiter dans une ville que certains qualifiaient de « ville dortoir ».

Il ajoute que la labellisation « écoquartier », la « Victoire du paysage » et maintenant le partenariat avec la cité de l'Architecture et du Patrimoine étaient inimaginables, il y a 20 ans.

Il note que ce partenariat est très important avec cet établissement public créé en 2004 qui est un des plus grands centres d'architecture au monde ayant pour vocation de promouvoir la création architecturale.

Il indique que la Cité de l'Architecture et du Patrimoine cherche à renforcer des liens avec des acteurs de la diffusion architecturale en France à travers des expositions et des ateliers.

Il rappelle que la ville de Mons en Barœul se trouve à la croisée de 2 Programmes de Rénovation Urbaine et que la Maison du projet est une obligation légale destinée à créer un lieu de concertation avec et pour les habitants pour qu'ils s'approprient la ville en mouvement.

Il ajoute que ce lieu de brassage ne doit pas être un lieu replié sur lui-même et autocentré mais qu'il doit s'enrichir d'expériences urbaines en France et dans le monde.

Il note que les questions de l'urbain et de la Métropolisation sont des enjeux essentiels et que ce lieu sera le cœur du partenariat avec les habitants, les partenaires du NPRU et un partenaire extérieur : la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Il remercie Ludovic BROQUART pour son engagement sur ce projet.

Il annonce 2 temps forts en 2018 avec en premier lieu une exposition au moment de l'inauguration dédiée aux jeunes architectes et paysagistes.

Il rappelle la particularité de la ville de Mons en Barœul qui a vu sa population doubler sur 5/6 ans ce qui est un cas d'école en matière de Politique de la Ville et ajoute que ce partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine va alimenter la réflexion urbaine.

M. GARCIA annonce qu'il votera pour cette délibération puisqu'il est d'accord avec le contenu mais rappelle qu'il est en désaccord avec le contenant et qualifie d'erreur budgétaire ce projet d'un million d'euros ajoutant qu'un autre lieu était possible.

Il regrette, dans la convention, le manque d'éléments sur le contenu des expositions et souhaite que ce lieu ne soit pas centré uniquement sur Mons en Barœul. Il est donc favorable à ce partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

M. le Maire lui répond que sur les dimensions budgétaires il sera toujours difficile d'être crédible en parlant d'erreur budgétaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/1 – Dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

M. JONCQUEL présente cette délibération qui concerne la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce au détail.

Il précise qu'il s'agit d'une délibération récurrente prise dans un cadre métropolitain.

Il ajoute que concrètement il s'agit de permettre l'ouverture des commerces, 8 dimanches par an à savoir 7 sur proposition de la MEL et 1 sur proposition de la Ville.

Il souligne que cette disposition n'est pas très adaptée au contexte monsois :

- le tissu commercial repose sur des commerçants indépendants, souvent seuls, présents sur la totalité du territoire sans qu'un pôle ne constitue (encore) un lieu de destination commerciale,
- le tissu commercial subit une concurrence très forte des pôles commerciaux voisins : périphériques ou dans le centre de Lille qui de par leur masse captent cette clientèle.

Il indique que, dans ce contexte très concurrentiel, peu de commerçants ont saisi cette opportunité ex : LIDL a déposé une seule demande de dérogation.

Il explique que, néanmoins, ne pas l'accorder dans le cadre des dispositions MEL pourrait s'avérer pénalisant pour nos commerces.

Il invite donc l'assemblée à voter cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

M. JONCQUEL présente la délibération sur le déploiement d'une nouvelle offre de mobilité sur le territoire monsois.

Il rappelle les déploiements de mobilité :

- le métro en 1994 qui était venu compléter les réseaux de bus,
- l'arrivée de l'autopartage en 2011 (Lilas),
- la même année, la Corolle,
- les vélos en libre-service.

Il souligne que les travaux de rénovation des espaces publics ont permis d'obtenir un gain de place pour les piétons et les modes actifs. Aujourd'hui, il s'agit de permettre le déploiement de borne de recharge pour véhicule électrique par l'intermédiaire d'un acteur privé : le groupe Bolloré.

Il précise que cet acteur a signé une convention avec la MEL pour le déploiement de 167 bornes entre 2017 et 2019.

Il note que Mons en Barœul, aujourd'hui, compte une borne de recharge publique à Intermarché et des bornes au CTM.

Il ajoute que la MEL viendra compléter l'implantation dans les secteurs moins peuplés et donc moins attractifs d'un point de vue concurrentiel.

Il explique que pour Mons en Barœul, il s'agira d'autoriser l'implantation de 4 bornes sur le territoire. Chacune pouvant assurer la recharge de deux véhicules.

Il indique que les contacts ont été engagés rapidement avec la MEL et le groupe Bolloré afin d'étudier les propositions d'implantation.

Ces propositions devront intégrer :

- la proximité des usagers potentiels (dans une logique de marché)
- les orientations stratégiques définies par la Ville :
 - proximité des équipements et des zones centrales,
 - complémentarité avec les offres de mobilité,
 - volonté d'une offre équilibrée sur le territoire.

Il annonce que lorsque l'on croise ces indicateurs, émergent, à ce jour, le Fort de Mons, l'Hôtel de Ville et le parvis Jean XXIII ; la Ville cherche à compléter sur le sud de la commune même si les études de potentiels ne sont pas encore satisfaisantes.

Il indique qu'il est stipulé dans la délibération, des premières implantations « Bolloré », dès début 2018.

Il souligne que la Ville négocie fermement avec le groupe Bolloré pour que Mons en Barœul bénéficie d'implantations rapides compte tenu de sa localisation centrale au cœur de la Métropole et de notre forte densité d'habitations.

M. GARCIA estime qu'il faut donner sa chance aux véhicules électriques malgré le faible niveau de ventes actuel.

Il ajoute qu'il votera pour l'installation de bornes électriques mais juge que M. Bolloré a été très malin en obtenant l'exonération de redevance d'occupation du domaine public compte tenu de l'enjeu écologique et énergétique.

Il juge intéressant d'avoir un tarif résidentiel en soirée pour éviter aux usagers de se lever la nuit. Il s'inquiète, toutefois, de l'utilisation de la même borne par plusieurs utilisateurs.

Il propose également aux villes ainsi qu'aux autres acteurs publics de développer leur parc de véhicules électriques.

Il cite enfin un mode de transport oublié mais utilisé à Saint-Etienne, Lyon et Limoges ainsi que dans les pays d'Europe de l'Est et en Suisses : le trolleybus.

Il considère que ce moyen de transports est moins cher que le tramway et incite la MEL à étudier cette voie.

M. le Maire fait part de son enthousiasme sur le déploiement des bornes électriques.

Il fait toutefois part de son malaise quant au partage entre l'initiative privée et publique que ce soit sur les réseaux électriques ou les réseaux numériques.

Il note, en effet, des paradoxes avec des secteurs denses donc rentables qui sont laissés à l'initiative privée et des secteurs ruraux dans lesquels on y substitue un déploiement par l'initiative publique.

Il ajoute que les entreprises privées ont toutefois des rythmes et des méthodes de déploiement un peu surprenants alors que le secteur public est plus efficace et plus rapide dans les zones moins denses.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/1 – Budget Primitif 2018 – Ouverture des crédits d'investissement

M. BOSSUT explique que cette délibération est liée à un changement de calendrier pour les délibérations budgétaires.

Il rappelle que, depuis 3 ou 4 ans, le vote du budget a lieu en début d'année et qu'ensuite sont votés en avril le Compte Administratif, l'affectation des résultats et la DBM.

Il note qu'en 2017, ce calendrier a conduit à remodeler la section d'investissement de 2017, ce qui n'est pas une situation lisible pour les élus et la population.

Il annonce qu'il souhaite revenir à ce qui se faisait par le passé avec un vote au cours de la même séance du Compte Administratif de l'année antérieure, de l'affectation des résultats 2017 et dans la foulée le Budget Primitif 2018 afin de mieux articuler en investissements, les excédents de l'année 2017 qui viendront soutenir une section d'investissements votée en une seule fois pour l'année 2018.

Il ajoute que cette façon de faire comporte un inconvénient avec l'absence de budget d'investissement avant fin mars, début avril et la nécessité d'assurer des investissements jusqu'à cette date.

Il précise que c'est l'objet de cette délibération d'engager des crédits d'investissement alors que le budget d'investissement n'a pas encore été voté.

Mme LAVALLEZ s'étonne à propos de la toiture des Sarts que la Ville ait attendu aussi longtemps avant de faire des réparations.

Au sujet des travaux dans les écoles, elle n'a rien à reprocher puisqu'ils concernent la population, les enfants et les parents.

En revanche, elle est contre la mise en lumière de « la Pépite » et ne trouve pas beau le bâtiment. Elle préférerait que soient « mis en lumière » les rats qui passent dans les linéaires coupés par les tronçons de bois du boulevard Schuman et dénonce les commerçants qui ne respectent pas la réglementation des permis de construire.

Elle fait part d'un commerce qui n'est pas aux normes et n'a pas observé ce que lui demandait la SERGIC, sur le plan des règles d'évacuation du côté du parking Lyautey et a construit une vitrine le soir en toute illégalité.

Elle regrette également que rien ne soit fait pour faire respecter la charte de propreté de la résidence de l'Europe ce qui rend les bailleurs impuissants.

Elle insiste également sur la présence de nombreux pigeons et de rats qui se fauillent même dans les moteurs des voitures.

M. BOSSUT répond à propos de la toiture des Sarts que des réparations ont été réalisées mais que lorsqu'on a constaté que les fuites étaient de plus en plus fréquentes, il a été décidé de réaliser une intervention lourde sur la toiture.

Il répond que pour le reste il s'agit de choix budgétaires.

Il estime enfin que Mme LAVALLEZ a une tendance à noircir la situation et trouve un peu excessif son analyse.

M. le Maire ajoute qu'en se promenant il ne voit pas une telle densité de rats.

Il explique que ces problèmes existent à Mons en Barœul comme ailleurs et que la ville dépense des sommes significatives pour procéder à des campagnes de dératisation.

Il note également que la présence des pigeons est liée au comportement des locataires qui les nourrissent par les fenêtres.

Il annonce enfin une bonne nouvelle avec la reprise de l'activité du restaurant du Fort lorsque les travaux de la cuisine seront terminés.

M. TONDEUX souligne que le rôle théorique d'une opposition est de s'opposer et que le budget est un acte majeur de la politique municipale.

Il ajoute qu'il se pose beaucoup de questions sur le positionnement de l'équipe en place et sur celui de l'opposition mais qu'il souhaite s'inscrire dans une démarche constructive.

Il précise qu'il a lu en détail les propositions de la délibération et annonce qu'il votera pour.

Il indique qu'il ne s'agit pas d'un blanc-seing mais qu'il joue le jeu avec avis de vigilance renforcé.

M. le Maire remercie M. TONDEUX pour cette décision courageuse.

Il cite ensuite Jean D'ORMESSON : « parfois j'ai eu l'impression que l'art contemporain est peut-être une imposture, que l'économie est une imposture et que la politique est une imposture ».

Il estime que la politique est souvent un jeu de rôles et considère que par moment les instants d'élévation font aussi du bien et remercie à nouveau M. TONDEUX pour cette position courageuse.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour ; 4 conseillers municipaux ayant voté contre : M. DECLERCQ, M. MAES, M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n° 4 – Budget principal

M. BOSSUT explique qu'il s'agit d'inscrire des travaux en régie pour les rendre éligibles au FCTVA.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 2 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA et Mme LAVALLEZ.

4/3 – Attribution de subvention – OGEC – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4/4 – Avances de trésorerie à l'association ADÉLIE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

M. BOSSUT indique qu'il s'agit de se mettre en phase avec des dispositions prises au niveau national auxquelles il faut se conformer et qu'il s'agit d'une remise à plat du système des primes.

Il explique que différentes couches se sont ajoutées et forment un maquis complexe dans lequel il fallait remettre de l'ordre et de la lisibilité pour les agents.

Il annonce que le RIFSEEP annule et remplace le système des primes antérieures avec une partie des primes liée à la fonction exercée indépendamment de la personne et une partie liée à l'expertise et à l'engagement professionnel.

Il précise qu'il y a une décomposition en deux avec d'une part l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise) et d'autre part, le CIA (Complément Indemnitare Annuel).

Concernant l'IFSE, il explique qu'elle obéit à un cadre posé et valable pour tous et que quel que soit l'agent, il n'y aura pas de diminution de prime.

Concernant le CIA, il ajoute qu'il s'agit d'un moyen plus flexible et souple pour mettre en œuvre une forme d'appréciation de la qualité et de la difficulté du travail. Il note que ce n'est pas une prime au mérite mais un cadre uniforme avec une uniformisation, année après année, pour chaque agent.

M. le Maire remercie M. BOSSUT et Mme DELAHAYE pour le travail considérable qu'a demandé le réaligement de l'existant afin de refondre les choses et souligne le dialogue établi avec les représentants du personnel en Comité Technique.

Il ajoute que la nouvelle mouture est plus simple et que c'est plutôt une bonne chose de sortir de l'anachronisme du versement de la prime annuelle.

M. TONDEUX note que dans le tableau est fixé un montant annuel minimum et maximum mais s'étonne de ne pas avoir connaissance du montant réel.

M. BOSSUT lui répond qu'il est individualisé suivant 2 axes (par fonction et par agent) et qu'on effectue la somme des deux dans le cadre des bornes inférieures et supérieures. Il ajoute qu'on est loin des bornes supérieures.

M. TONDEUX juge difficile d'avoir un avis sur une telle « usine à gaz ».

M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit de l'application d'un dispositif national et qu'il est un peu moins « usine à gaz » qu'auparavant.

Cette délibération est adoptée avec 32 voix pour ; 2 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. DECLERCQ et M. MAES.

8/1 – Avances sur les subventions de fonctionnement et monitorat technique 2018 – Clubs et associations sportives

M. le Maire souligne qu'il n'y a pas, à Mons en Barœul, de « coup de rabot » comme il le voit dans d'autres communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/2 – Avances sur les subventions de fonctionnement – Monitorat technique et ALSH 2018 – Associations

M. BLOUME annonce, les 20 et 21 janvier 2018, la tenue au Fort du Mons du « Festilangues » qui est un nouveau festival sur le thème des langues étrangères.

Cette délibération est adoptée avec 33 voix pour (M. POURCEL ne prend pas part au vote).

8/3 – Réseau des piscines – Fonds de concours

M. le Maire précise que la Ville de Mons en Barœul bénéficie de 63 962 € par an par le biais du fonds de concours et annonce l'ouverture prochaine à la piscine municipale d'une activité d'Aquabike.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/4 – Convention de mise à disposition de services civiques avec le Centre Régional Information Jeunesse

M. le Maire indique qu'il s'agit de la mise à disposition de 2 services civiques.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/5 – Attribution de subvention associative dans le cadre de la mise en place des NAP

M. le Maire explique que cette délibération concerne le Centre Social Imagine qui participe aux NAP.

Il annonce qu'une consultation aura lieu le 27 janvier 2018 auprès de l'ensemble des parents d'élèves à propos des rythmes scolaires permettant ensuite aux conseils d'écoles de se prononcer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12/1 – Convention avec l'association « Les Restos du Cœur » - Attribution d'une subvention

M. le Maire souligne qu'au-delà de la subvention et de la mise à disposition d'un véhicule, les Restos du Cœur occupent de nouveaux locaux permettant ainsi à Mons Entraide de bénéficier de l'ensemble des locaux de la maison Geneviève Anthonioz de Gaulle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

Pas de vote.